



Délégation suisse à la réunion au Sommet des Etats membres du Conseil de l'Europe,
 Vienne, le 8 et 9 octobre 1993.

Vu la proposition du DFAE du 17 septembre 1993

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La Suisse prend part à la réunion au Sommet des Etats membres du Conseil de l'Europe, qui aura lieu à Vienne, les 8 et 9 octobre 1993.
2. La délégation suisse est désignée dans la composition suivante:
 - Monsieur Adolf Ogi, Président de la Confédération, Chef de la délégation
 - Monsieur le Conseiller fédéral Flavio Cotti, Chef du DFAE
 - Monsieur l'Ambassadeur Yves Moret, Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe
 - Madame Ingrid Apelbaum, Chef du Service du Conseil de l'Europe, DFAE
 - Monsieur Dante Martinelli, Conseiller du Chef du DFAE pour les affaires diplomatiques
 - Monsieur Christian Fotsch, Collaborateur personnel du Président de la Confédération
3. L'indemnité journalière des délégués est fixée conformément aux instructions de l'Office fédéral du personnel du 4.9.1989.
 Les frais de voyage ainsi que les autres indemnités des délégués seront imputés au crédit "dédommagement" des Offices dont ils relèvent.
4. Dès que le programme détaillé sera connu, on décidera si, le cas échéant, un seul conseiller fédéral participera à la réunion.

Pour extrait conforme:

Maurice Müller

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
	X	EDI	5	-
	X	EJPD	5	-
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVD	5	-
	X	EVED	5	-
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3003 Berne, le 17 septembre 1993

Au Conseil fédéral

**Délégation suisse à la réunion au Sommet des Etats membres du Conseil de l'Europe,
Vienne, les 8 et 9 octobre 1993**

Suite à une initiative du Président Mitterrand et à l'invitation de l'Autriche, qui assume actuellement la présidence du Comité des Ministres, la première rencontre au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe se tiendra à Vienne, les 8 et 9 octobre 1993.

Participation au Sommet:

La participation au Sommet est réservée aux seuls Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'au Saint-Siège qui a un statut d'associé. Le Conseil de l'Europe compte actuellement 31 pays avec les récentes adhésions de la Hongrie, Pologne, Bulgarie, Slovénie, Lituanie, Estonie, République Tchèque et République Slovaque.

Les Etats candidats à l'adhésion - Albanie, Bellarus, Croatie, Lettonie, Moldavie, Fédération de Russie, Roumanie, Ukraine - seront associés au Sommet durant une Session spéciale dans la matinée du 8 octobre et seront invités à toutes les manifestations annexes, ainsi qu'à la Conférence de presse.

Ordre du jour:

Deux thèmes principaux seront débattus:

1. Rôle du Conseil de l'Europe dans la nouvelle Europe, aspects politiques et institutionnels.
2. Actions renforçant la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit.
Sous ce point seront examinés en particulier les sujets suivants:
 - La réforme du mécanisme de protection des droits de l'homme;
 - La protection des minorités;
 - La lutte contre l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie -
Plan d'action.

Position suisse:

Nous accordons une importance particulière à cette rencontre au Sommet, qui s'inscrit dans l'évolution du rôle et des responsabilités croissantes que le Conseil de l'Europe est appelé à assumer sur notre continent.

Dans le débat politique consacré au premier thème "rôle du Conseil de l'Europe dans la nouvelle Europe", nous soulignerons *la vocation paneuropéenne* du Conseil de l'Europe, la contribution significative de ses *programmes d'assistance au processus de démocratisation* dans les pays d'Europe centrale et orientale, sa participation à la mise en place progressive d'une *zone de sécurité démocratique* en Europe, par le rassemblement d'un nombre croissant de gouvernements et de peuples autour des *mêmes valeurs fondamentales*, à savoir le respect des droits de l'homme, l'Etat de droit, l'organisation démocratique des sociétés et enfin son rôle de plate-forme privilégiée pour la coopération culturelle européenne.

Nous soulignerons également notre intérêt pour son rôle *d'intégration progressive des pays d'Europe centrale et orientale dans la coopération européenne*. Le Conseil de l'Europe est actuellement la seule Organisation en mesure d'accueillir rapidement ces pays dans un cadre de coopération structuré. Par ailleurs, la *dimension parlementaire* du Conseil revêt une importance particulière pour l'approfondissement de la démocratie dans ces pays.

Enfin, nous rappellerons notre attachement aux *standards élevés du Conseil de l'Europe et au maintien des critères d'admission des nouveaux membres*. Nous sommes favorables à l'adhésion de nouveaux Etats et nous soutenons ce développement très positif. Toutefois, l'élargissement géographique du Conseil de l'Europe doit correspondre à une plus large application des principes fondamentaux de l'Organisation sur le continent, et non pas entraîner un abaissement des standards, notamment en matière de respect des droits de l'homme.

Cette problématique se présente en particulier dans le cas de la *demande d'admission de la Fédération de Russie*, qui souhaite pour des raisons politiques adhérer rapidement au Conseil de l'Europe. Nous considérons qu'il serait préjudiciable d'admettre prématurément cet important pays, alors que la réforme de ses structures et législations n'est pas suffisamment avancée pour lui permettre de satisfaire aux standards de l'Organisation. Il nous paraît cependant opportun, dans le cas de la Russie, que notre *position de respect des critères, s'accompagne de notre disponibilité à soutenir l'effort de réforme et de restructuration*. Nous proposerons que les programmes d'assistance du Conseil de l'Europe en faveur de la Russie soient renforcés et nous nous déclarerons prêts à y contribuer du côté suisse. (Contribution à charge du crédit-cadre pour la coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale).

Ce rôle et cet engagement accrus du Conseil de l'Europe doivent *se mettre en place en coordination avec les autres enceintes européennes, notamment la CE et la CSCE, actives dans des domaines parallèles*. Il s'agira de définir les voies et moyens, institutionnels et pragmatiques, permettant d'assurer la meilleure complémentarité entre ces institutions, d'éviter les doubles-emplois et de créer des synergies, afin que les actions se complètent et se renforcent mutuellement. Nous pourrions proposer des actions concrètes de coopération et des accords visant à accroître la coordination et les consultations.

La révision du Statut du Conseil de l'Europe figure également parmi les questions qui seront abordées sous ce premier thème. L'actuel Statut a été élaboré il y a 40 ans dans un contexte politique radicalement différent. Cette révision doit traduire dans les structures de l'Organisation, sa place et ses responsabilités nouvelles, telles qu'elles s'affirment déjà et qu'elles seront précisées lors du Sommet. L'Assemblée parlementaire a élaboré une proposition de révision qui constitue à notre avis une bonne base de travail à cet égard.

Finalement, nous apporterons notre soutien à *la réforme de la représentation des pouvoirs locaux et des régions dans la coopération européenne*. Nous sommes, du côté suisse, activement engagés dans cette réforme, qui vise à donner aux régions une meilleure représentation au sein du Conseil de l'Europe. Actuellement, la "Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe" (CPLRE) rassemble essentiellement des représentants des autorités locales. La réforme envisagée a pour objectif de créer, au sein de la Conférence, deux Chambres distinctes, l'une pour les pouvoirs locaux, l'autre pour les autorités des régions. Cette réforme devrait également améliorer la position statutaire de la Conférence, actuellement assimilée à un comité d'experts.

Dans le débat consacré au deuxième thème "actions renforçant la démocratie", nous sommes du côté suisse particulièrement intéressés par:

- *La réforme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme.*

La Suisse est à l'origine de la proposition de réforme visant à créer une Cour unique et permanente, afin de remédier aux graves problèmes de délais et d'efficacité dans le traitement des requêtes de plus en plus nombreuses devant la juridiction de Strasbourg. Au cours des derniers mois, nous avons agi efficacement pour gagner une large majorité d'Etats à notre position et avons finalement obtenu une décision de principe du Comité des Ministres dans ce sens. Un projet de Protocole d'amendement à la Convention est en cours d'élaboration, que nous souhaitons voir adopté lors du Sommet.

- *La protection des minorités nationales.*

La possibilité d'élaborer, au sein du Conseil de l'Europe, un instrument juridique pour la protection des minorités nationales est à l'étude (dans le cadre d'un comité d'experts présidé par la Suisse). Cette approche normative correspond bien aux compétences particulières du Conseil de l'Europe et nous espérons parvenir à des résultats lors du Sommet, au moins au plan des principes.

Cependant, nous sommes bien conscients de la grande complexité du problème, ainsi que des difficultés politiques parfois considérables dans nombre d'Etats membres. Compte tenu de ce contexte, nous soutenons donc également l'adoption d'engagements politiques, ainsi que la mise en place de mesures de confiance.

- *La lutte contre l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.*

Une déclaration condamnant les manifestations racistes sous toutes leurs formes et réaffirmant l'attachement de nos sociétés aux valeurs de démocratie, de solidarité et de tolérance, sera adoptée. Elle prévoit la mise en place d'un plan d'action afin de sensibiliser le public aux dangers de ces dérives extrémistes et afin de coordonner les actions des Etats membres pour prévenir et combattre les comportements de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie.

Composition de la délégation suisse:

La participation de deux Conseillers fédéraux lors de conférences internationales à l'étranger est extrêmement rare. Le Conseil fédéral était par conséquent très réservé à cet égard. Le Conseiller fédéral Cotti n'avait pas l'intention de participer au Sommet de Vienne. Cependant, la Commission de politique extérieure du Conseil national et la délégation parlementaire suisse à l'Assemblée du Conseil de l'Europe ont insisté avec une grande fermeté, afin que le Conseiller fédéral Cotti se rende au Sommet de Vienne. Elles ont reconnu le caractère absolument exceptionnel de cette double présence.

Cette participation est en l'occurrence aussi justifiée, car durant la matinée du 8 octobre à Vienne, une Session spéciale réunira les Ministres des affaires étrangères des Etats membres et de tous les Etats candidats à l'adhésion.

Nous proposons de désigner la délégation suisse au Sommet de Vienne, dans la composition suivante:

- Monsieur Adolf Ogi, Président de la Confédération, Chef de la délégation
- Monsieur le Conseiller fédéral Flavio Cotti, Chef du DFAE
- Monsieur l'Ambassadeur Yves Moret, Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe
- Madame Ingrid Apelbaum, Chef du Service du Conseil de l'Europe, DFAE
- Monsieur Dante Martinelli, Conseiller du Chef du DFAE pour les affaires diplomatiques
- Monsieur Christian Fotsch, Collaborateur personnel du Président de la Confédération

L'Ambassadeur de Suisse à Vienne, M. François Pictet, ainsi que ses collaborateurs, se joindront également à la délégation.

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

Flavio Cotti

Annexe:

- Projet de décision
- Ordre du jour provisoire

Pour co-rapport:

- DFAE
- DFAE/DFEP
- DFI
- DFJP
- DFF
- DFTCE

**Délégation suisse à la réunion au Sommet des Etats membres du Conseil de l'Europe,
Vienne, le 8 et 9 octobre 1993**

Vu la proposition du DFAE du 17 septembre 1993

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La Suisse prend part à la réunion au Sommet des Etats membres du Conseil de l'Europe, qui aura lieu à Vienne, les 8 et 9 octobre 1993.
2. La délégation suisse est désignée dans la composition suivante:
 - Monsieur Adolf Ogi, Président de la Confédération, Chef de la délégation
 - Monsieur le Conseiller fédéral Flavio Cotti, Chef du DFAE
 - Monsieur l'Ambassadeur Yves Moret, Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe
 - Madame Ingrid Apelbaum, Chef du Service du Conseil de l'Europe, DFAE
 - Monsieur Dante Martinelli, Conseiller du Chef du DFAE pour les affaires diplomatiques
 - Monsieur Christian Fotsch, Collaborateur personnel du Président de la Confédération
3. L'indemnité journalière des délégués est fixée conformément aux instructions de l'Office fédéral du personnel du 4.9.1989.
Les frais de voyage ainsi que les autres indemnités des délégués seront imputés au crédit "dédommagement" des Offices dont ils relèvent.

Pour extrait conforme

ANNEXE IISOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
DU CONSEIL DE L'EUROPE*Proposition pour un ordre du jour*

I. Le rôle du Conseil de l'Europe dans la nouvelle Europe - aspects politiques et institutionnels
--

En particulier, les sujets suivants pourraient être examinés sous ce point:

1. Ses tâches et sa place par rapport à d'autres organisations et institutions, en particulier la Communauté européenne et la CSCE
2. Renforcement de la sécurité démocratique en Europe prenant entre autres en considération la coopération transfrontalière et régionale et le renforcement de la démocratie locale
3. Elargissement et renforcement du Conseil de l'Europe - composition, structures, méthodes, ressources

II. Actions renforçant la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit

En particulier, les sujets suivants pourraient être examinés sous ce point:

1. Réforme des mécanismes de protection des droits de l'homme
2. Protection des minorités
3. Lutte contre l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie - Plan d'action